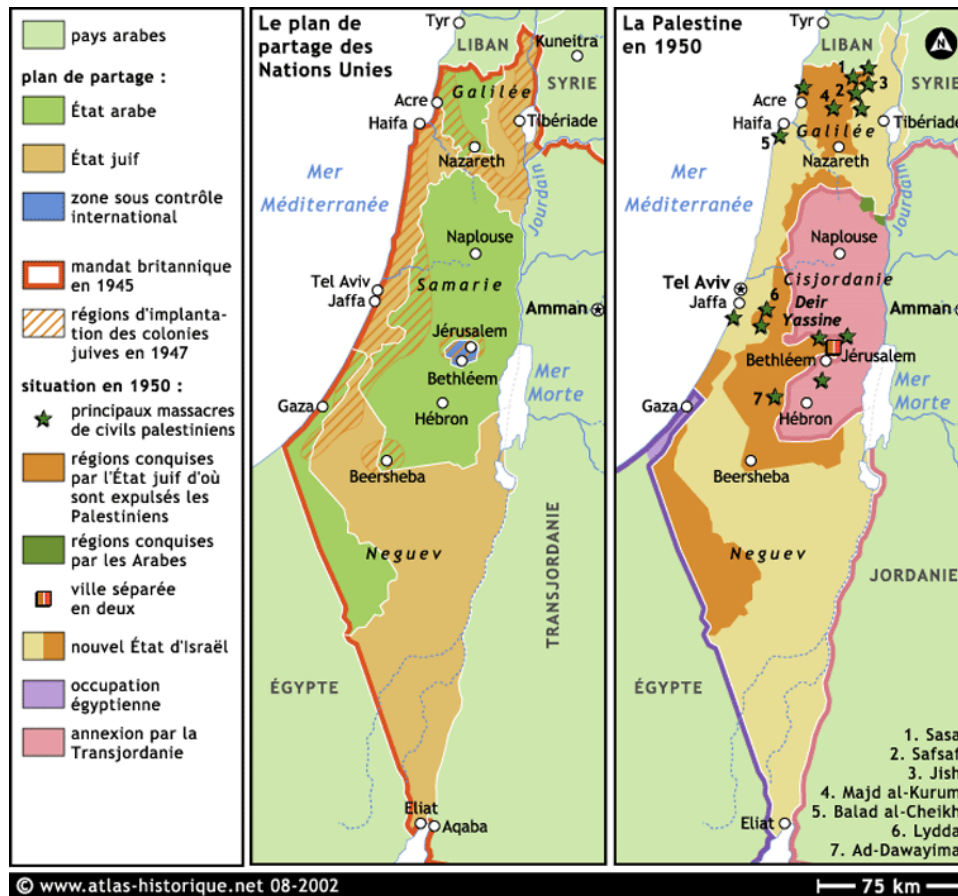


Le conflit israélo-arabe 1947-1979

Document 1 : L'état d'Israël entre 1947 et 1950



Document 2 : L'Exodus, 1947

Affrété en 1947 par la Haganah, la milice sioniste, ce navire rebaptisé Exodus, embarque 4500 émigrants juifs, dont des survivants de la Shoah. Il est refoulé par les Britanniques vers Hambourg, où les passagers sont forcés de débarquer de force. Cette affaire a pesé sur la décision de l'ONU de mettre un terme au mandat britannique.



Document 3 : La proclamation de l'état d'Israël, le 14 mai 1948

L'État d'Israël est reconnu par les États-Unis et l'URSS. Pourtant, le 15 mai, la Jordanie, la Syrie, l'Égypte, l'Irak et le Liban déclarent officiellement contre Israël une guerre déjà commencée depuis novembre 1947.

Article premier La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est formée son identité spirituelle, religieuse et nationale. [...]

Art. 2 Contraint à l'exil, le peuple juif est resté fidèle à la terre d'Israël dans tous les pays où il s'est retrouvé dispersé

Art. 3 Motivés par ce lien historique, les Juifs ont aspiré à chaque génération au retour de leur souveraineté sur leur ancienne patrie. Au cours de ces dernières décennies, ils sont revenus en masse. Ils ont mis en valeur les terres incultes, ont fait renaître leur langue, ont construit des villes et des villages [...] et se sont préparés à l'indépendance politique.

Art. 4 En 1897, le premier congrès sioniste [...] a proclamé le droit du peuple juif au renouveau national dans son propre pays. Ce droit a été reconnu par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917 [...].

Art. 5 La Shoah qui s'est abattue tout récemment sur le peuple d'Israël [...] a montré à nouveau le besoin de résoudre le problème dû à l'absence de patrie et d'indépendance du peuple juif, par le rétablissement en terre d'Israël de l'État juif, qui ouvrirait ses portes à tous les Juifs et conférerait au peuple juif un statut d'égalité au sein de la communauté des nations. [...]

Art. 8 Le 29 novembre 1947, assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution recommandant la création d'un État juif en Palestine. [...] Cette reconnaissance par les Nations unies du droit du peuple juif à établir son État indépendant est irrévocable.

Art. 9 C'est le droit naturel du peuple juif de mener, comme le font toutes les autres nations, une existence indépendante dans son État souverain. En conséquence, [...] nous proclamons la création de l'État juif en Palestine, qui portera le nom d'Israël.

Proclamation d'indépendance de l'État d'Israël, 14 mai 1948,
Frédéric Encel, *Géopolitique du sionisme*, Armand Colin, 2009

Document 4 : Les trois cercles de l'influence égyptienne

L'ère de l'isolement est passée. Sont passés également les jours où les fils barbelés traçaient les frontières des États, les séparant et les isolant les uns des autres. Tout pays doit inévitablement s'intéresser à ce qui se passe au-delà de ses frontières pour découvrir les courants qui l'influencent, réaliser sa position dans le monde et établir ses moyens d'action, son domaine vital, le champ de son activité et son rôle positif dans le concert des nations. [...] Nous ne devons pas voir la carte du monde d'un regard indifférent. nous incombe de considérer notre position sur cette carte et le rôle qui lui est inhérent. Pouvons-nous ignorer la présence d'une zone arabe qui nous entoure, formant avec nous un tout compact et dont l'histoire et les intérêts sont intimement liés aux nôtres ? Pouvons-nous ignorer la présence d'un continent africain au sein duquel le destin nous a mis, ce même destin qui a voulu qu'une lutte épouvantable soit engagée pour l'avenir de ce continent, lutte dont nous subissons les répercussions bon gré mal gré ? Pouvons-nous ignorer la présence d'un monde musulman auquel nous sommes unis, par les attaches d'une religion mais aussi par l'histoire ? Le destin, je le répète, est inexorable. [...] Toutes ces vérités sont profondément enracinées dans notre vie, de sorte qu'il nous est impossible de les oublier.

Gamal Abdel Nasser, *La Philosophie de la révolution*, 1953



Document 5 : La nationalisation du canal de Suez (1956)

Discours prononcé à l'occasion de la nationalisation du canal de Suez administré par la France et le Royaume-Uni.

Citoyens,

Aujourd'hui, nous avons l'occasion de poser les bases de la dignité et de la liberté et nous viserons toujours à l'avenir de consolider ces bases et de les rendre encore plus fortes et plus solides.

L'impérialisme a essayé par tous les moyens possibles de porter atteinte à notre nationalisme arabe. Il a essayé de nous disperser et de nous séparer et, pour cela, il a créé Israël, oeuvre de l'impérialisme. [...]

La pauvreté n'est pas une honte mais c'est l'exploitation des peuples qui l'est. Nous reprendrons tous nos droits, car tous ces fonds sont les nôtres et ce canal est la propriété de l'Égypte. [...] Nous déclarons que l'Égypte en entier est un seul front uni, et un bloc national inséparable. [...] Nous irons de l'avant pour détruire une fois pour toutes les traces de l'occupation et de l'exploitation. [...] En quatre ans, nous avons senti que nous sommes devenus plus forts et plus courageux, et comme nous avons pu détrôner le roi le 26 juillet [1952], le même jour nous nationalisons la Compagnie du canal de Suez. Nous réalisons ainsi une partie de nos aspirations et nous commençons la construction d'un pays sain et fort. Aucune souveraineté n'existera en Égypte à part celle du peuple d'Égypte, un seul peuple qui avance dans la voie de la construction et de l'industrialisation, et un bloc contre tout agresseur et contre les complots des impérialistes. Nous réaliserons, en outre, une grande partie de nos aspirations, et construirons effectivement ce pays, car il n'existe plus pour nous quelqu'un qui se mêle de nos affaires.

Gamal Abdel Nasser, discours à Alexandrie, 25 juillet 1956, repris dans *Journal d'Égypte*, 26 juillet 1956

Document 6 : La résolution 242 de l'ONU (1967)

Le Conseil de sécurité [...].

1. Affirme que l'accomplissement des principes de la Charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

a) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;

b) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force ;

2. Affirme en outre la nécessité :

a) De garantir la liberté de circulation sur les voies d'eau internationales de la région ;

b) De réaliser un juste règlement de la question des réfugiés ;

c) De garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque État de la région

[...].

3. Prie le Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour se rendre au Moyen-Orient [...] en vue de favoriser un accord.

Résolution de l'ONU, adoptée à l'unanimité, 22 novembre 1967

Document 7 : La Charte de l'OLP (1968)

La charte de 1968 révisé le texte fondateur de 1964 en mettant l'accent sur la lutte armée. En 1989, Yasser Arafat, le chef de l'OLP, déclare « caducs » les articles appelant à l'élimination d'Israël.

Article premier La Palestine est la patrie du peuple arabe palestinien. Elle constitue une partie de la grande patrie arabe, et le peuple palestinien fait partie intégrante de la nation arabe. [...]

Article 6 Les juifs qui résidaient habituellement en Palestine jusqu'au début de l'invasion sioniste seront considérés comme palestiniens. [...]

Article 9 La lutte armée est la seule voie menant à la libération de la Palestine. [...]



Article 10 L'action des commandos constitue le centre de la guerre de libération populaire palestinienne, ce qui exige de l'intensifier, de la généraliser, de la garantir et de mobiliser tout le potentiel humain et activiste palestinien en l'organisant et en l'entraînant dans la révolution populaire armée. [...]

Article 21 S'exprimant par la révolution armée palestinienne, le peuple arabe palestinien rejette toute solution de remplacement à la libération intégrale de la Palestine et toute proposition visant à la liquidation du problème palestinien ou à son internationalisation.

Article 22 Le sionisme est un mouvement politique organiquement lié à l'impérialisme mondial et opposé à tout mouvement de libération et à tout mouvement progressiste dans le monde. est raciste et fanatique par nature, agressif, expansionniste et colonial dans ses buts, et fasciste nazi dans ses moyens.

Charte palestinienne adoptée par le Congrès national palestinien, Le Caire, juillet 1968

Document 8 : La mémoire de la « Nakba »

La Nakba [« la Catastrophe »] est la défaite des armées arabes lors de la guerre de 1948 en Palestine, l'acceptation par celles-ci de la trêve, l'expulsion de la majorité du peuple palestinien de ses villes et villages, l'apparition du problème des réfugiés et de la diaspora palestinienne [...].

La destruction des 418 villages palestiniens à l'ouest de la ligne verte (la frontière d'avant 1967 avec Israël), le souci de dissimuler toute trace indiquant la présence d'une vie palestinienne antérieure sur ces terres, les massacres commis contre le peuple palestinien, confirment la brutalité dont ce dernier, désormais dispersé, a été la victime [• • •]

Les dirigeants arabes furent incapables de relever le défi et d'assumer leur responsabilité ; certains œuvrèrent même pour détruire ce qui subsistait de la Palestine [...]. La question des réfugiés est restée un signal d'alarme envoyé au monde arabe et à la communauté internationale.

PRIME, *Histoire de l'autre*, Liana Levi, 2004

Document 9 : Discours d'Anouar el-Sadate devant le Parlement d'Israël

Au moment où je vous rends visite, je vous demande : pourquoi ne nous tendons-nous pas les mains, dans la droiture, la confiance et la sincérité, pour faire tomber ensemble cette barrière ? [...] Je vous dis que la paix ne sera réelle que si elle est fondée sur la justice et non sur l'occupation des terres d'autrui. [...] Franchement, dans l'esprit qui m'a poussé à venir aujourd'hui chez vous, je vous dis : « Vous devez abandonner une fois pour toutes vos rêves de conquête. Vous devez aussi abandonner la croyance que la force est la meilleure façon de traiter avec les Arabes. Vous devez comprendre les leçons de l'affrontement entre vous et nous. L'expansion ne vous apportera aucun bénéfice. »

Qu'est-ce que la paix pour Israël ? 'Vivre dans la région avec ses voisins arabes en sûreté et en sécurité. À cela, je dis oui. Vivre à l'intérieur de ses frontières, à l'abri de toute agression. À cela, je dis oui. Obtenir toutes sortes de garanties qui sauvegarderaient ces deux points.

À cette demande, je dis oui.

Il y a de la terre arabe qu'Israël a occupée et qu'il continue à occuper par la force des armes. Nous insistons sur un retrait complet de ce territoire arabe, y compris Jérusalem arabe, Jérusalem où je suis venu comme dans une cité de paix, la cité qui a été et qui sera toujours l'incarnation vivante de la coexistence entre les fidèles des trois religions. [...] Jérusalem doit être une ville libre, ouverte à tous les fidèles. [...] Le retrait total de la terre occupée après 1967 est élémentaire, non négociable [...].

En toute honnêteté, je vous dis que la paix ne peut être obtenue sans les Palestiniens. Ce serait une grossière erreur, dont les conséquences seraient imprévisibles, que de détourner nos yeux du problème ou de le laisser de côté.

Anouar el-Sadate, discours prononcé devant la Knesset à Jérusalem, 20 novembre 1977,
A.-L. Dupont, C. Mayeur-Jaouen, C. Verdeil, *Le Moyen-Orient par les textes, XIX^e-XX^e siècle*, Armand Colin, 2011

